BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES | **DÉCEMBRE 2020**

Commune de Vailly

HAUTE - SAVOIE

vallée du Brevon



SOMMAIRE

Mot du Maire p. 3

GESTION COMMUNALE
- La nouvelle municipalité p. 4-5
- Les finances communales p. 6
- Les travaux réalisés p. 7-8
- Les projets du mandat p. 9

INTERCOMMUNALITÉ
- Présentation du nouvel exécutif de la CCHC p. 10
- Le point sur le PLUi p. 11

VIE QUOTIDIENNE
- Vie économique du village p. 12
- Ouverture de l'antenne "Maison France services" p. 13
- 2019 et 2020 en images p. 14-17
- L'actualité des associations p. 18-21
- Histoire et traditions "la vogue de la saint Georges" p. 22-23
- Conte de Noël p. 24

ÉTAT CIVIL

Mariages

2019

- Le 8 juin, Thomas PETIBON et Adeline CAYOUX
- Le 29 juin, Jean-François MEYNET et Sabrina BENDJERIOU
- Le 26 octobre, Morgan BALLY et Fiona NAZAIRE

2020

- Le 25 juillet, Joachim CALVILLO et Patricia TORRES SAN MIGUEL
- Le 19 septembre, Fabrice LEMAIRE et Nathalie BLONDEAU
- Le 3 octobre, Guillaume PIERRE et Mégane TRABICHET



Décès

2019

- Le 15 janvier, Victor CHAUDERON, La Côte-d'en-Bas
- Le 7 mars, Martine TRABICHET, Marphoz
- Le 13 mai, Léa COLLOUD, Sous-la-Côte
- Le 26 mai, René CHARLES, Chef-Lieu, route de Plampéry
- Le 20 juin, Delphine CHARRIER, Le Lavouet
- Le 12 août, Saad BOUHEDDOUF ("dit Kamel"), Canivet
- Le 18 novembre, Michel ALVAREZ, La Côte-d'en-Haut

2020

- Le 27 janvier, Géraldine DUTRUEL, Les Charges d'en Bas
- Le 21 février, Bénédicte TROLLIET, Les Charges d'en Bas
- Le 10 juillet, Sylvie BESSON, Le Lavouet
- Le 27 juillet, Marie-Thérèse MEYNET, Layat
- Le 24 septembre, Marie-Noëlle CHEVALLET, Les Excoffons
- Le 24 septembre, Dominique MOREL-CHEVILLET, Le Lavouet
- Le 4 novembre, Léna CHEVALLAY, Sous-la-Côte
- Le 14 novembre, Marcel CORNIER, Sous-la-Côte.



Naissances

2019

- Le 16 janvier, Noémie LADAME, fille de Mathieu LADAME et de Laurie BONNEAU, La Côte-d'en-Haut.
- Le 29 janvier, Livia RAUCH, fille de Stephen RAUCH et de Gaëlle LE BRETON, Marphoz.
- Le 1er mars, Clémence GRANGEON, fille de Benoît et Nathalie GRANGEON, Sous-la-Côte.
- Le 19 avril, Manon DUBOIS, fille de Adrien et Maryline DUBOIS, Léré.
- Le 3 mai, Célian TRABICHET, fils de Yoann TRABICHET et de Céline VUATTOUX, Le Lavouet.
- Le 18 mai, Jade BOURY, fille de Julien BOURY et de Aurélie CURSAT, Le Lavouet.
- Le 26 mai, Stacy CHATELAIN, fille de Jérémy CHATELAIN et de Hélène ZUCCARELLI, Chef-Lieu.
- Le 1er juillet, Laurine STEHLIN, fille de Michaël et Marjorie STEHLIN, La Côte-d'en-Haut.
- Le 9 juillet, Maël CHARLES, fils de Jean-Marc CHARLES et de Marine MOREL-CHEVILLET, Le Sage.
- Le 5 août, Lise FAURE, fille de Jérémy FAURE et de Audrey BUSE, Les Charges d'en Haut.
- Le 18 août, Ernest TRABICHET, fils de Jean-Marie TRABICHET et de Virginie BUSSAT, route de Plampéry.
- Le 18 août, Ninon GIROD, fille de Brice GIROD et de Laure PERRET, Chef-Lieu.
- Le 22 août, Alba METTE, fille de Martial METTE et de Sarah du ROUCHET, Les Excoffons.
- Le 29 août, Martin DUCRET, fils de Marc DUCRET et de Sophie BOUVIER, Marphoz.
- Le 10 septembre, Laïna DUSSERRE, fille de Christophe DUSSERRE et de Julie MARIE, La Perrière.
- Le 18 septembre, Mïa BEY, fille de Kevin BEY et de Alicia PARISOT, Les Charges.

2020

- Le 15 janvier, Théo et Zack LEVEN, fils de Loïc et Charlotte LEVEN, les Granges Bouvier.
- Le 21 février, Roxane TIMMERMAN, fille de Thibault TIMMERMAN et de Marlyse PLANCHAMP, Sous La Côte.
- Le 22 février, Olivia MARTIN, fille de Pierre MARTIN et de Anna TRIPKINA, Sous La Côte.
- Le 19 mars, Christian TRABICHET, fils de Jean-Noël et Maria TRABICHET, Sous La Côte.
- Le 28 avril, Marceau TOURNE, fils de Cyril et Estelle TOURNE, Pimberty.
- Le 19 juin, Elise TRABICHET, fille de Arnaud et Magalie TRABICHET, Canivet.
- Le 8 juillet, Léxa et Léna CHEVALLAY, filles de Stéphane CHEVALLAY et de Aurélie MAZET-ROUX, Sous La Côte.
- Le 5 août, Betty DEHAIS, fille de Alexis DEHAIS et de Deborah PEROTTIN, Sous La Côte.
- Le 19 août, Lalie CLAVIER, fille de Jacques et Sindy CLAVIER, Chez Perroux.
- Le 28 septembre, Léo BABAZ, fils de Julien BABAZ et de Isabelle MEYNET-MEUNIER, Sous La Côte.
- Le 2 novembre, Nathaël NORBERT dit IMBS, fils de François-Xavier NORBERT dit IMBS et de Clémence CARON, Chez Perroux.



EDITO

Mot du Maire



Quelques mois après le renouvellement du Conseil Municipal, et alors que la situation sanitaire nous a contraint à un nouveau confinement, il est plus que jamais nécessaire de garder un lien entre nous, et ce premier bulletin d'informations du mandat 2020-2026 nous en donne l'opportunité.

Au fil des pages, nous reviendrons sur les temps forts qui ont marqué la vie de notre commune entre 2019 et 2020. Ce début de mandat nous donne aussi l'occasion de faire un point sur la situation des finances communales, sur les travaux en cours ou terminés et sur les projets phares de cette nouvelle mandature.

La période que nous traversons nous invite à repenser nos habitudes, nos choix, nos modes de consommation, de déplacement. Nous le constatons, nos territoires ruraux attirent de nouveaux habitants, séduits par le cadre de vie, la proximité des cœurs urbains. Dans ce contexte, comment envisager l'évolution démographique de nos communes dans 20 ans, et définir ainsi le besoin en logements, comment répondre à l'évolution des d'équipements, de services, comment appréhender les enjeux environnementaux, agricoles, économiques ? C'est à ces questions, et pas seulement à la constructibilité ou non de notre foncier, que doit répondre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le nouveau Conseil communautaire du Haut-Chablais a repris le dossier avec comme objectif une approbation du PLUi à l'automne 2021.

C'est avec enthousiasme et détermination que nous abordons ce nouveau mandat au service de l'intérêt général et de la solidarité. Ensemble nous allons œuvrer pour le dynamisme et la vitalité de Vailly.

Yannick TRABICHET

POUR CONTACTER VOTRE MAIRIE

04 50 73 80 07
secretariat@vailly74.fr
www.vailly74.fr
Application Politeia

DE NOUVEAUX HORAIRES POUR LE SECRÉTARIAT

- LUNDI
 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- MERCREDI
 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

- Directrice de la publication : Yannick Trabichet
- Comité de rédaction : Nicole Josse-Minda, Laurent Nazaire, Michaël Stehlin
- Création et impression : Fillion Imprimerie - 74200 Allinges - Papier écolabelisé Norme FSC



GESTION COMMUNALE

PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

- Yannick TRABICHET : **Maire**
- Jean-Marc GIROD : 1er adjoint : délégation voies et réseaux, suivi service technique
- Florent FAVRE : 2e adjoint : délégation environnement, agriculture, cadre de vie
- Nicole JOSSE-MINDA : 3e adjoint (depuis le 28 octobre) : délégation affaires sociales et solidarité - Patrimoine
- Michaël STEHLIN : 4e adjoint : délégation communication, scolaire, vie associative et culturelle
- Jean-Marc BOUVIER : conseiller municipal délégué en charge des bâtiments
- Sophie CHATELAIN, Adrien CHEVALLET, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE, Frédéric MEYNET, Jacques LUTEL, Laurent NAZAIRE : conseillers municipaux

Délégués communautaires : Yannick TRABICHET et Jean-Marc GIROD

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission Voirie, Chemins communaux, Réseaux (électriques, eau, assainissement collectif), Cimetière
 Jean-Marc GIROD, Jean-Marc BOUVIER, Sophie CHATELAIN, Adrien CHEVALLET
- Commission Environnement, Forêts, Cadre de vie
 Florent FAVRE, Jean-Marc BOUVIER, Adrien CHEVALLET, Jean-Marc GIROD, Jacques LUTEL, Frédéric MEYNET et Michaël STEHLIN.
- Commission Agriculture, Alpages
 Frédéric MEYNET, Adrien CHEVALLET, Florent FAVRE, Marie-Noëlle FAVRE et Michaël STEHLIN.
- Commission Bâtiments, Patrimoine
 Jean-Marc BOUVIER, Florent FAVRE, Jacques LUTEL, Frédéric MEYNET et Laurent NAZAIRE.
- Commission Affaires scolaires, Vie associative et culturelle, Cérémonies
 Michaël STEHLIN, Nathalie DELALE-FUKAO, Elodie DUBUISSON, Marie-Noëlle FAVRE et Nicole JOSSE-MINDA.
- Commission des Affaires sociales et solidarités
 Nicole JOSSE-MINDA, Sophie CHATELAIN, Elodie DUBUISSON, Marie-Noëlle FAVRE, Jacques LUTEL
- Commission Information et Communication
 Yannick TRABICHET, Nicole JOSSE-MINDA, Laurent NAZAIRE et Michaël STEHLIN
- Commission Urbanisme
 Yannick TRABICHET, Jean-Marc BOUVIER, Sophie CHATELAIN, Adrien CHEVALLET, Nathalie DELALE-FUKAO, Jean-Marc GIROD et Jacques LUTEL.
- Commission PLUi-H
 Yannick TRABICHET, Sophie CHATELAIN, Nathalie DELALE-FUKAO, Florent FAVRE, Jean-Marc GIROD et Laurent NAZAIRE.
- Commission d'appel d'offres
 Membres titulaires : Frédéric MEYNET, Jacques LUTEL et Laurent NAZAIRE
 Membres suppléants : Michaël STEHLIN, Jean-Marc BOUVIER et Florent FAVRE

LE PERSONNEL COMMUNAL

SECRÉTAIRES DE MAIRIE

- Marjorie TRABICHET
 Ses missions :
 Préparer les documents administratifs, budgétaires et techniques, gérer les dépenses et les recettes de la commune.
 Suivre et mettre en œuvre les décisions du conseil municipal
 Enregistrer et rédiger des actes d'état civil
 Gérer les demandes d'urbanisme
 Accueillir et renseigner le public
 Gérer les ressources humaines
- Violaine CARILLON (secrétaire itinérante de la CCHC) présente deux jours en mairie de Vailly : intervient sur des missions spécifiques du secrétariat de mairie.

AGENTS TECHNIQUES

- Corinne BIDAL : en charge du périscolaire, régisseur salles communales, soutien administratif secrétariat, relevé compteurs d'eau
- Evelyne COTE : aide pour le périscolaire, entretien des locaux communaux
- Roland TRABICHET et Hervé FAVRE-VICTOIRE : missions polyvalentes (maintenance des bâtiments communaux, maintenance stations épuration, gestion réseau eau potable et réservoirs, entretien chemins communaux, cimetière, propreté urbaine, entretien espaces verts, transport scolaire).

LE SIVU DU VAL D'HERMONE

Le Syndicat Intercommunale à Vocation Unique (SIVU) du Val d'Hermone est chargé de gérer l'école maternelle intercommunale. Chaque commune membre (Lullin, Reyvroz et Vailly) a désigné deux titulaires et un suppléant afin de siéger au conseil syndical. Pour Vailly, les deux titulaires sont Michaël STEHLIN (Président du SIVU) et Nathalie DELALE-FUKAO, la suppléante est Marie-Noëlle FAVRE.
Le conseil syndical se réunit régulièrement afin d'assurer le bon fonctionnement de cette structure, gérer son budget et délibérer sur toutes les décisions qui la concerne.

Personnel du SIVU :
• ATSEM : Marie-Claude BERNAZ, Florence CRISTINA et Pascaline GUERIN
• Agents : Monique CORAL et Aurélie CURSAT
• Responsable administratif : Maryline CHEVALLET

Contact :
SIVU du val d'Hermone
Mairie de Vailly
3, route de Thonon
74470 VAILLY
sivuvdh@orange.fr





HOMMAGE À DOMINIQUE MOREL-CHEVILLET

Après de longues années passées en Normandie, avec sa compagne Catherine, Dominique Morel-Chevillet était revenu s'installer au Lavouet, dans la maison familiale, tout près de l'ancienne école, où sa maman avait été institutrice. A l'exemple de son père Joseph, maire de Vailly de 1959 à 1977, Dominique souhaitait se mettre au service de sa commune.

Durant le premier trimestre de cette année, alors que Dominique se battait à nouveau contre la maladie, il a puisé sa force et son courage dans des projets, et celui d'être conseiller municipal en était un qui lui tenait particulièrement à cœur.

Après son élection, Dominique a accepté avec beaucoup de détermination un poste d'adjoint en charge des bâtiments communaux et du patrimoine. Son expérience de chef d'entreprise avisé, le regard extérieur qu'il nous apportait, ont été pour nous tous, très riches d'enseignements.

Jusqu'au bout, Dominique a été présent à toutes nos réunions, en mairie ou à l'extérieur, accomplissant ses missions d'élu avec enthousiasme et détermination, sans jamais se plaindre.

La présence de Dominique au sein de notre conseil municipal a été courte mais son courage et sa volonté, ses idées, son action, vont durablement marquer la vie de notre équipe.

LA COMMISSION SOCIALE & DES SOLIDARITÉS OUVRE SES PORTES...

La commission sociale et des solidarités de Vailly, qui remplace l'ancien CCAS, a commencé à se réunir depuis juillet 2020 dans la continuité de la mise en place du conseil municipal. Elle a pour but de se mettre au service de la population en animant des actions générales de prévention et de développement social en liens étroits avec les partenaires institutionnels. Par ces missions, la commission peu apporter une aide aux personnes en difficultés, accompagner les jeunes, les familles, les personnes âgées. Elle s'est également donnée comme objectif de constituer et soutenir un Conseil Municipal de Jeunes.

Actuellement composée de cinq personnes élues (Sophie Chatelain, Elodie Dubuisson, Marie Noëlle Favre, Jacques Lutel et Nicole Josse-Minda), elle a souhaité néanmoins se faire épauler par un comité consultatif et ponctuellement l'expertise de l'ADMR représentée par sa Présidente, Marie-Annick Trabichet.

La commission sociale a donc ouvert ses portes pour accueillir ce comité consultatif depuis le 21 octobre 2020. Il est constitué par des représentants d'associations tels que Kyo Fukao (Président de l'APE pour l'école élémentaire), Charlotte Mauxion-Minda (Vice-présidente de l'APE de l'école maternelle et secrétaire de l'APE de l'école élémentaire), Félix Tagand (Président de la section AFN), Odette Stehlin (Présidente du club "les Mésanges") et Françoise Bouvier (Secrétaire du club "les Mésanges"), ainsi que des commerçantes et d'autres personnes issues de la société civile : Marlène Fouquart-Chassé et Catherine Mermin-Hazan, Emilie Meynet-Meunier (membre active de l'Union instrumentale et de l'APE de l'école maternelle) et Marie-Céline Charles, factrice.

Le rôle de ce comité est d'enrichir et de faire évoluer positivement les prises de décision de la commission sociale grâce à ses connaissances et son expérience de terrain. Toutes ces personnes sont en effet des administrées de la commune qui souhaitent s'investir bénévolement dans son organisation. Grâce à eux et à leurs expertises, les actions mises en œuvre par la commission, s'inscrivent et s'enrichissent d'une approche concrète.

Au-delà de l'accueil physique du comité consultatif, la commission sociale ouvre également ses portes à tous les administré(e)s dans le cadre notamment **D'UNE PERMANENCE D'ACCUEIL SITUÉE DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE CRÈCHE À VAILLY.**

Vous avez des choses à dire ? Des questionnements ? Besoins de conseils pour une situation particulière ? Vous cherchez des solutions pour régler une difficulté ?

N'hésitez surtout pas à franchir la porte de votre permanence !

Le samedi 21 novembre de 9 h à 12 h
Le mercredi 2 décembre de 17 h à 20 h
Le samedi 19 décembre de 9 h à 12 h

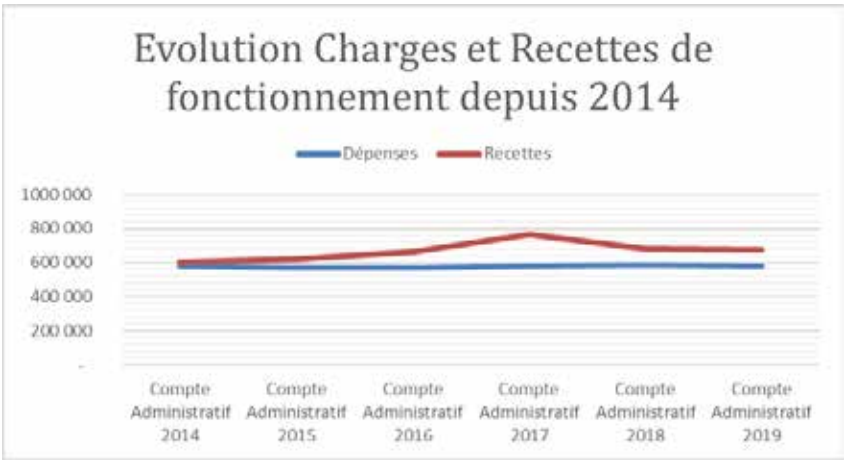
Les dates des prochaines permanences vous seront communiquées au trimestre via le site de la mairie et sur l'application POLITEIA.

Deux conseillers de la commission sociale seront à votre disposition pour vous offrir un espace d'accueil et d'écoute afin de répondre à vos questions et, si besoin, de vous orienter vers les organismes et les professionnels habilités.





LE POINT SUR
LES FINANCES COMMUNALES



Les dépenses d'équipement réalisées en 2014 et 2015 résultaient des engagements pris par le précédent Conseil Municipal pour l'enfouissement des réseaux secs (Canivet/Perroux) et des installations de voirie.

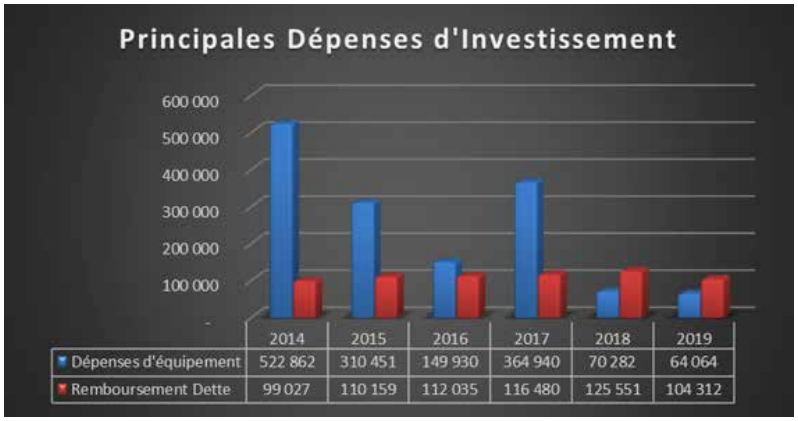
Les principales opérations du mandat 2014/2020 :

- Réhabilitation de l'auberge communale "Le Billiat"
- Acquisition d'un bus pour la navette scolaire
- Mise en œuvre de l'adressage communal
- Amélioration bâtiment chalet du Sciard
- Acquisition matériel techniques

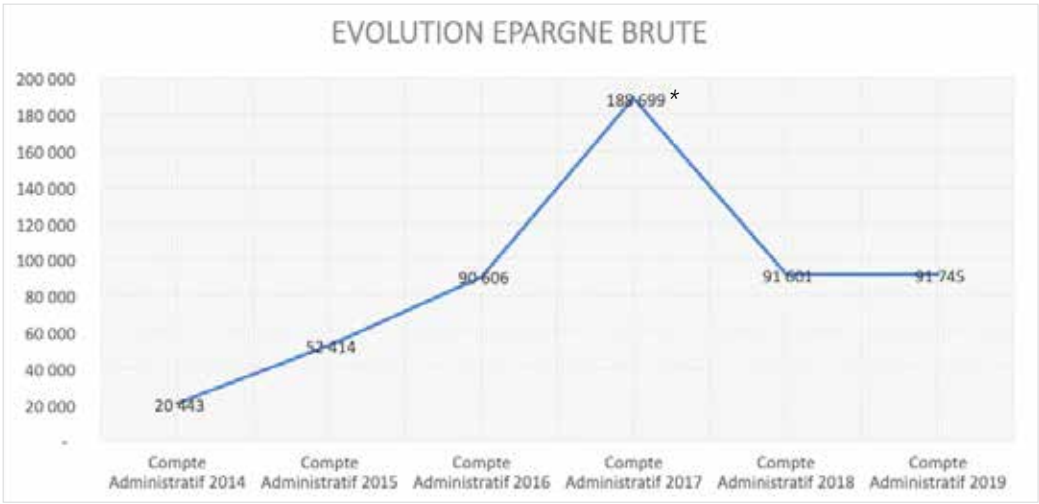
La commune a participé au travers de sa contribution au SIVU, à la réhabilitation de l'école maternelle du Val d'Hermone, avec Lullin et Reyvroz.

A noter également la mise à disposition à l'euro symbolique du terrain communal pour la construction de la Crèche à Pimberty.

En dehors des financements du Syane, un seul prêt de 150 000€ a été contracté sur la période 2014/2020 sur le budget principal. L'annuité est couverte par la location-gérance de l'auberge communale. L'ensemble des opérations d'équipement a bénéficié de subventions départementales et régionales.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	522 862	310 451	149 930	364 940	70 282	64 064
Remboursement Dette	99 027	110 159	112 035	116 480	125 551	104 312



Afin d'améliorer la situation financière de la commune et dégager une marge de manœuvre pour envisager de nouveaux investissements, le conseil municipal a procédé à une restructuration de sa dette en 2020.

** En 2017, recette exceptionnelle liée au contentieux sur les trottoirs du Chef-lieu*



LES TRAVAUX RÉALISÉS

▲ TRAVAUX SUR LES RÉSERVOIRS DE LA COMMUNE

Après les travaux du réservoir de la Côte-d'en-Haut au cours de l'automne 2019, c'est celui des Granges Bouvier qui a fait l'objet d'une réhabilitation identique en juillet avec entre autres, l'installation d'un système de traitement de l'eau par ultra-violet. Mais pour que ce système fonctionne, il a été nécessaire de réaliser des travaux de terrassement afin de procéder à l'électrification du site.
Dans le même temps, le système de traitement existant du réservoir de la Joux qui alimente les hameaux du Lavouet et des Charges, a été amélioré.
Ces travaux ont été réalisés par les entreprises DAZZA et Hydrolacs sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet Montmasson. Leur coût s'élève à près de 126 000 euros. L'agence de l'eau et le Conseil départemental de la Haute-Savoie ont participé à hauteur de 55%, le reste étant autofinancé par la commune.
La qualité du traitement de l'eau est primordiale pour assurer un approvisionnement sûr en eau potable.

RÉFECTION DE LA ROUTE DE PLAMPÉRY

Le temps avait fait son office sur la route de Plampéry, et si le premier tronçon avait été refait, la seconde partie était restée en suspens. Outre les déformations et nids de poule, le phénomène d'orniérage rendait quasi inopérant le déneigement sur la période hivernale et les déplacements devenaient périlleux à certains moments.
Les travaux ont donc été réalisés par les employés communaux et l'entreprise COLAS afin de se déplacer sur une chaussée rénovée.

Le coût s'élève à 26 000 €.



ALIMENTATION EN EAU DE L'ALPAGE DE PERTUIS

Les travaux de réfection de la conduite d'eau de Pertuis ont été effectués au cours du mois de juillet dernier. Ils vont permettre de sécuriser l'alimentation en eau pour les alpagistes et le bassin pour les chalets. En effet le tuyau existant avait été enfoui à une faible profondeur et sans possibilité de visite pour un débouchage si nécessaire. Il a donc été tiré 440 mètres de fourreaux avec des regards tous les 50 mètres. Ceci permettra à l'avenir de changer le tuyau si nécessaire et de pouvoir intervenir plus facilement en cas de problème.
Ces travaux ont duré 3 jours. Outre l'entreprise Coppel qui a travaillé avec une pelle araignée pour ouvrir la tranchée, on peut noter une belle solidarité avec des volontaires de toutes les générations. Sept personnes ont participé aux travaux dont les employés communaux, des alpagistes, des propriétaires de chalets et Florent Favre pour la municipalité. Ils ont posé les fourreaux, tiré les tuyaux, posé les regards et rebouché la tranchée.
Un grand merci à tous ces volontaires bénévoles qui nous ont d'ailleurs indiqué une très belle ambiance lors de ces travaux !!!

Coût de la réhabilitation du captage et du réseau :
5 915 € TTC subventionnés à 70 % dans le cadre du Plan Pastoral Territorial de la région Auvergne Rhône-Alpes

Enfouissement de la citerne :
4 248€ TTC (subvention sollicitée : 2 973€)





▲ MISE EN VALEUR DE LA ZONE HUMIDE DE LA BUCHILLE

La zone humide de la Buchille se situe à proximité des chalets de la Buchille. C'est une zone humide intra-forestière de 2500 m² qui ne présente actuellement que peu d'eau libre en période estivale (moins de 25 m²).
Depuis le mois de novembre, la commune de Vailly et l'ONF ont lancé une opération de reconquête de cet espace. L'enjeu majeur est de permettre sa remise en eau afin de favoriser la présence d'espèces animales et végétales liées aux milieux aquatiques et semi-aquatiques, peu ou pas présentes actuellement sur le secteur. Dans le même temps, un chemin piétonnier va être aménagé et des panneaux explicatifs seront installés afin de mettre en valeur cette zone humide.
Réalisés par la SARL Mouchet bois et forêts et les employés communaux, cet aménagement s'élève à la somme de 20 300 € HT (comprenant le montage du dossier, l'inventaire floristique, les ouvrages de maçonnerie, la restauration du milieu humide, la pose de clôture et l'aménagement touristique). Une subvention a été demandée à la région Auvergne Rhône-Alpes, par le biais d'Astrid Baud-Roche, conseillère régionale.



TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU PLUVIALE DES EXCOFFONS

D'importants travaux sur le réseau d'eau pluviale des Excoffons ont été réalisés au début de l'automne.
En effet, lors de fortes intempéries, les regards et les canalisations existantes ne parvenaient plus à absorber l'eau qui dévalaient le chemin menant aux Granges des Excoffons. Résultat : la boue et les pierres se déversaient sur une partie du hameau.
Chargé de réaliser ces travaux, l'entreprise Girod a procédé au redimensionnement des regards et des conduites et mise en place un "piège à cailloux" en amont.

Coût des travaux : 16 598 € TTC.





LES PROJETS DU MANDAT

▲ RÉHABILITATION DE LA MAIRIE-ÉCOLE

Evoqué depuis plusieurs années, le projet de réhabilitation de la mairie-école va bientôt se concrétiser. Les derniers travaux conséquents datent du début des années 2000. Depuis, seules des petites opérations de rénovation et d'entretien ont été réalisées.

En 2019, la municipalité a donc lancé une étude de faisabilité répondant à deux objectifs :
- pour la partie scolaire : création de sanitaires, de locaux annexes (bureau de direction, rangements) et la construction d'un préau.
- pour la partie mairie : réalisation d'une entrée séparée, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et modification des locaux administratifs.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été estimée à 1 000 000€ HT. C'est sur cette base que le Conseil municipal a délibéré pour déposer des demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR – Etat) et du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS – Conseil Départemental de la Haute-Savoie).

Enfin, suite à la consultation pour la maitrise d'œuvre lancée cet été, le marché a été attribué au groupement Conseils Ingénierie Lémanique – Projectec – Archispott. La phase diagnostic vient donc de débuter en concertation avec les élus, les représentants de l'Education Nationale et le personnel communal.

AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DU CHEF-LIEU, DE SOUS-LA-CÔTE ET DU LAVOUET

Depuis plusieurs mois, la commune de Vailly a engagé une réflexion avec un bureau d'études, en concertation avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, afin d'aménager, embellir et sécuriser les circulations piétonnes de trois secteurs :
- Le premier secteur concerne la traversée du chef-lieu. Cette section de la RD22 est entièrement située en agglomération, la longueur à aménager est d'environ 450 m.
- Le second secteur se situe sur le hameau de Sous-la-Côte au croisement entre la RD22 et la RD26
- Le dernier secteur se situe sur le hameau du Lavouet.

Les objectifs principaux de ces aménagements sont de créer un cheminement piéton continu, de favoriser le respect des vitesses en agglomération et de mettre aux normes les arrêts de bus existants, d'améliorer et de valoriser les entrées, les stationnements et les éléments patrimoniaux de la commune.

Les travaux qui seront décomposés en trois tranches, pourront être engagés dans le courant de l'année 2021. Ils seront précédés pour certains équipements, d'une phase test localisée qui permettra d'avoir la vision globale de l'aménagement et d'analyser son appropriation par les usagers.

La réalisation d'aménagements de sécurité sur les RD22 et RD26 (voies classées en Réseau Economique dans le réseau routier départemental) seront conséquents, et les enjeux majeurs pour la sécurité et la mobilité.

En octobre, la commune a adressé son dossier au Président du Conseil Départemental afin de solliciter :
- l'avis technique de la commission compétente du Département de la Haute Savoie ;
- une participation financière pour l'ensemble des travaux .





CCHC

PRÉSENTATION DU NOUVEL EXÉCUTIF DE LA CCHC

La Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC), tout comme une commune, dispose d'une autorité exécutive (le Président, assisté de Vice-présidents et de représentants des communes qui forment le bureau), d'un organe délibérant (le Conseil communautaire) et de commissions de travail.

Le bureau regroupe le Président et les Vice-présidents de la CCHC. Il se réunit régulièrement, une fois par semaine en règle générale. Il a pour mission principale de préparer les réunions du Conseil communautaire.



▲ **Président : Fabien TROMBERT**

Vice-président(e)s :
- Jean-Claude MORAND : déchets et relations extérieures
- Gérald LOMBARD : petite enfance
- Sophie MUFFAT : mobilité et transports
- Jean-Louis VUAGNOUX : services techniques et équipements sportifs et de loisirs
- Aube MARULLAZ : culture et patrimoine
- Yannick TRABICHET : aménagement du territoire
- Henri-Victor TOURNIER : agriculture et environnement
- Christophe MUTILLOD : économie et tourisme
- Jean-Claude DENNE : social et santé

Conseiller délégué en charge des bâtiments et des sentiers :
José CRAYSTON



LES COMPÉTENCES DE LA CCHC

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Construction et gestion d'équipements sportifs
- Politique culturelle
- Voirie communautaire
- Politique du logement
- Action sociale
- SPANC
- Équipements publics
- Mobilité et transports publics
- Géopark du Haut-Chablais

CONTACT

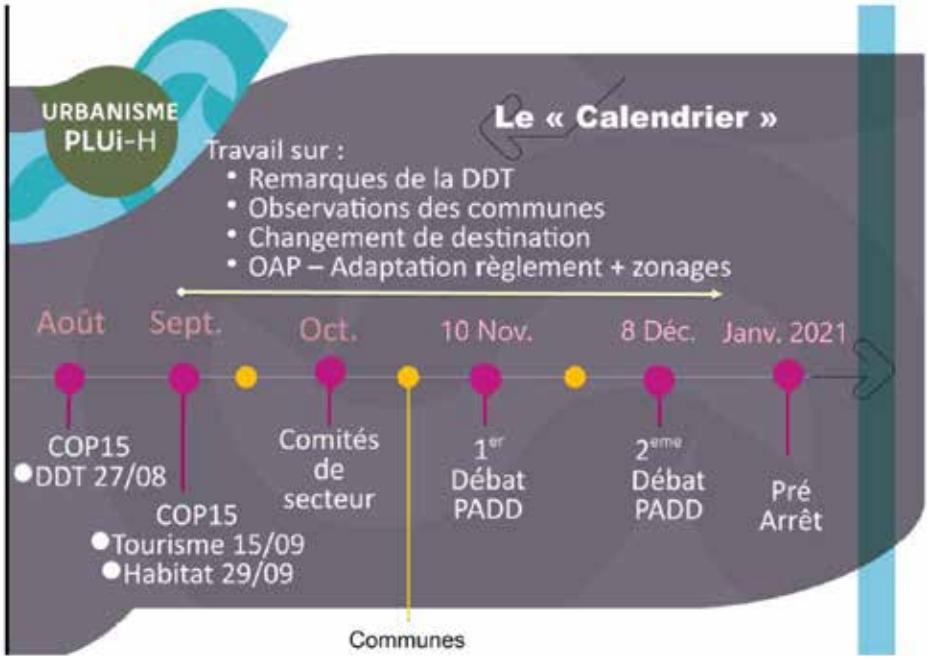
Communauté de Communes
du Haut-Chablais
18, route de l'Eglise
74470 LE BIOT

Téléphone : 04 50 72 14 54

Site internet :
https://www.cc-hautchablais.fr



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)



OÙ EN EST-ON ?

6 février 2020	Arrêt du PLUi, une commune a émis un avis défavorable
Mars 2020 / Juin 2020	Consultation des Personnes Publiques Associées
Août 2020	Reprise du dossier par les nouveaux élus de la CCHC afin de prendre en compte les remarques des Personnes Publiques Associées notamment.

Depuis septembre,

- Appropriation du dossier et ajustements des besoins par les nouveaux élus
- Modifications du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur le volet Habitat et Tourisme suite aux remarques des PPA
- Mise en adéquation des objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec le zonage
- Recensement du Bâti isolé susceptible de changer de destination
- Travail sur les Opérations d'Aménagement et de Programmation à l'échelle communale.

Les prochaines échéances,

- 1er trimestre 2021 : Deuxième arrêt du PLUi à la majorité qualifiée
- 2e trimestre 2021 : Nouvelle transmission PLUi aux Personnes Publiques Associées
- 3e trimestre 2021 : Enquête Publique
- 4e trimestre 2021 : Approbation du PLUi

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un travail long et complexe ; mais ce document d'urbanisme s'inscrit aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 15 communes de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.



VIE ÉCONOMIQUE DU VILLAGE

LES PETITS GOURMETS

Cécile et Mathias, respectivement 24 et 23 ans, sont tous deux passionnés par leur métier. Ils ont grandi dans des familles de passionnés. Le père de Mathias a notamment été cuisinier dans un restaurant étoilé au Michelin. Après avoir obtenu chacun un CAP de pâtisserie, ils ont poursuivi une année afin de se former en confiserie chocolaterie et glacerie. Ils ont ensuite réalisé un Brevet technique des Métiers à Saint-Alban-en-Leysse afin de peaufiner les savoirs acquis en travaillant avec des Meilleurs Ouvriers de France et des champions du monde de différentes spécialités. Cette formation enseigne également la gestion d'une entreprise y compris sur les aspects de ressources humaines.

Alors pourquoi Vailly ? Cécile est originaire de Saint-Hilaire-du-Touvet et après 4 ans de salariat à Albertville, Chamonix ou Grenoble, ils se sont mis en quête d'un établissement de montagne.

Facebook a fait une partie du reste...

Alors il restait à acquérir les techniques de boulangerie et notamment le fameux pain au levain si difficile à réaliser ; chose faite en compagnie de Kevin ainsi qu'en stage réalisé auprès d'un minotier. Alors voilà tout est fait et les petits gourmets se sont mis en route de belle manière en privilégiant les producteurs et commerçants locaux.

Les idées sont nombreuses comme le développement du salon de thé, mais aussi le renouvellement de la gamme pâtisserie en fonction des produits de saison, le développement de la sandwicherie et de petit traiteur.

Alors bienvenue à Cécile et Mathias et pour tous nos concitoyens n'hésitez pas à aller chercher le pain au levain historique de Vailly mais aussi les délicieuses pâtisseries traditionnelles ou innovantes.

Pour vos commandes et réservations : 04 50 73 80 06



▲ UNE MICRO-CENTRALE SUR LE BREVON

Après 6 années d'études et d'obtention d'autorisations auprès des services de l'Etat compétents, un peu moins de 2 ans de travaux, la centrale hydraulique réalisée sur le Brevon par la société Hydralpes a démarré sa production, sur le site de la Pierra Bessa, au cœur de la forêt domaniale.

QUELQUES CHIFFRES :

- **300** mètres de conduite forcée entre la prise d'eau et l'entrée de l'usine
- 1,10 mètre de diamètre pour cette conduite
- 30 mètres de dénivelé
- Production annuelle **2GWH** soit la consommation de 1000 personnes (la population de Vailly à peu de choses près)
- Puissance maximum 500 KW via 2 génératrices pour un débit d'eau en sortie de 2.5 m^3 par seconde.

Il convient de préciser que la production d'électricité est soumise à un débit minimum de la rivière. En effet, si le débit du Brevon est inférieur 300 litres par seconde la production est interdite.

On notera également que les travaux ont été réalisés dans une volonté de respect de l'environnement, notamment :

- En posant l'intégralité de la conduite en sous terrain sous le lit de la rivière afin de ne pas dénaturer les lieux
- En utilisant le gravier du lit de la rivière en amont du pont des Aix pour réaliser la piste d'accès à la prise d'eau
- En utilisant l'ancien tunnel et puit existants du barrage afin de dévier l'eau.

L'électricité produite est envoyée dans le réseau et revendue en totalité à EDF.

Enfin, ces travaux ont aussi été l'occasion de rénover de belle manière la passerelle qui surplombe le barrage de la Pierra Bessa, avec une réalisation locale par la société Mecatechnix du Biot et un cofinancement de la Société des Eaux Minérales d'Evian. Ce projet réfléchi qui contribue à "verdir" notre énergie dans le bon sens du terme, est un bel exemple de réalisation à dimension humaine et locale.



OUVERTURE DE L'ANTENNE MAISON DE FRANCE SERVICES

Chantal Bourreau vous accueille tous les vendredis matin, entre 9 h et 12 h 30.



QU'EST-CE QU'UNE "MAISON FRANCE SERVICE" ?

C'est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Les services proposés couvrent ceux de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.

De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, des aides et conseils personnalisés, ce lieu offre une présence humaine avec un personnel qualifié ainsi que des outils numériques (ordinateur, imprimante, scanner, photocopieur).



2019 EN IMAGES

▲ UNE ÉTOILE POUR LE MOULIN DE LÉRÉ

Janvier 2019. Le guide Michelin attribue sa première étoile à l'auberge du Moulin de Léré. Un an plus tard, le chef Frédéric Molina est à nouveau récompensé pour sa cuisine éco-responsable. Son établissement arbore désormais une distinction inédite : un trèfle, en signe d'une gastronomie durable.

INAUGURATION DES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS DU QUART CHARRIÈRE

Février 2019. Après 3 années de travaux et un investissement de cinq millions d'euros, le Conseil départemental de Haute-Savoie a procédé à l'inauguration des aménagements routiers du Quart Charrière.



UN PRINTEMPS FESTIF ET MUSICAL

Avril/mai 2019. Après l'organisation de la vogue de la saint Georges, l'Union Instrumentale et le Comité des fêtes accueillaient le 40e anniversaire de la coopérative du chapiteau en présence notamment de Stéphane Badeigts, secrétaire général de la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie et de Jean Chatelain, ancien président de l'harmonie et membre fondateur de la coopérative.

L'Union Instrumentale a également organisé le festival des musiques du Haut-Chablais, l'occasion d'apprécier les harmonies de Morzine et de Montriond ainsi que la batterie-fanfare l'Edelweiss et le brass band de Saint-Jean-d'Aulps.







▲ COURSE DE CAISSES À SAVON : UNE GRANDE PREMIÈRE !

Juin 2019. L'Association des Parents d'Elèves de l'école élémentaire a organisé sa première course de caisses à savon sur la route sinueuse de la Côte. Une journée ensoleillée qui a réuni toutes les générations autour de petits bolides très originaux.

RENDEZ-VOUS LE
DIMANCHE 6 JUIN 2021
POUR LA SECONDE ÉDITION !

RENCONTRE AVEC RICHARD-DANIEL BOISSON, SOUS-PRÉFET DE THONON-LES-BAINS

Décembre 2019. Richard-Daniel Boisson, nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, a visité notre commune en compagnie d'Anne-Gaëlle Bailly, secrétaire générale, de Richard Baud (conseiller départemental) et du capitaine des pompiers Alain Leroy.
Cette rencontre a été l'occasion de présenter, entre autres, le projet de réhabilitation de la mairie-école.



INAUGURATION DU PÔLE PETITE ENFANCE DE LA VALLÉE DU BREVON

Juin 2019. Après deux années de travaux, la CCHC et le SIVU du val d'Hermone ont procédé à l'inauguration du pôle petite enfance de la vallée du Brevon, L'ensemble des partenaires institutionnels et financiers présents ont été vivement remerciés : l'Etat, le Conseil départemental de Haute-Savoie et la Région Auvergne Rhône-Alpes.



90 BOUGIES POUR L'ALAMBIC DES HERMONES

Décembre 2019. Jean-Marc Bidal et Sylvain Bel, les distillateurs de la coopérative "les Hermones" ont célébré les 90 ans de l'alambic. Fondé en 1929 et présidée par Fabrice Bidal, c'est la dernière société coopérative de distillation des pays de Savoie. Elle regroupe les communes du Lyaud, de Reyvroz et de Vailly.





Mars 2020. Si vous doutiez encore de la présence du castor sur le site de la "forêt ivre", voici la preuve en image ! Rappelons que "Brevon" proviendrait du vieux français " bièvre", nom que l'on donnait autrefois aux castors.

2020 EN IMAGES

75E ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Mai 2020. Conformément aux décisions du gouvernement, la cérémonie marquant le 75e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale s'est déroulée "en format restreint", le vendredi 8 mai, devant le monument aux morts. Mme le Maire a lu une petite allocution et déposé une fleur en présence de ses trois adjoints, de Félix Tagand (président de la section AFN de Vailly), de René Bidal (porte-drapeau) et de Jean-Marc Girod (président de l'Union Instrumentale de Vailly).



MATINÉE D'ENTRETIEN DES SENTIERS

Juin 2020. 31 participants, répartis en équipes de 3 à 4 personnes, ont uni leurs efforts afin d'entretenir les sentiers des différents secteurs de la commune : massif d'Hermone, massif des Trois Becs, massif du Billiat et des Bœufs, secteur de Trénarman.

Parmi les travaux effectués, nous retiendrons :
- Le dégagement des chemins les plus obstrués par des chutes d'arbres, notamment celui de Moutellon qui relie le hameau des Aix à celui des Charges, ou encore le sentier qui relie l'alpage des Combes aux crêtes d'Hermone.
- La réouverture du chemin entre Canivet et les Granges de Canivet sur le coteau Est de la Tête de la Rosse.
- La réouverture du sentier qui relie le Lavouet au hameau de l'Ermont (commune de Bellevaux) en passant par Trénarman.
- La tonte et débroussaillage du pourtour de la chapelle d'Hermone et l'entretien des points d'eau.

Comme chaque année également, le secours en montagne (section du Brevon) a contrôlé et entretenu la chaine du sentier du Mont Billiat.





CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Juillet 2020. La municipalité a maintenu la cérémonie du 14 juillet en appliquant le protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là. Quel bonheur pour les nombreuses personnes présentes d'entendre l'éclat des bois, des cuivres et des percussions de l'Union Instrumentale raisonner dans notre village en cette année si particulière !



INSTALLATION D'UN RUCHER PÉDAGOGIQUE

Septembre 2020. Le Géopark Chablais a installé un rucher pédagogique au cœur de la " forêt ivre". Cette ruche est dite pédagogique dans la mesure où elle dispose d'un espace vitré pour observer l'activité des abeilles et d'une cheminée en hauteur pour canaliser les allers et venues des abeilles à distance des visiteurs. Cette installation répond à trois objectifs :
- Favoriser les projets "développement durable",
- Sensibiliser à la biodiversité grâce au développement d'animations pédagogiques avec les écoles,
- Produire un miel Geopark.



▲ LES TRADITIONS SE PERPÉTUENT

Septembre 2020. Battage à l'ancienne au Chef-Lieu, démontagnée, fort heureusement, la crise sanitaire n'a pas eu raison de toutes nos traditions.

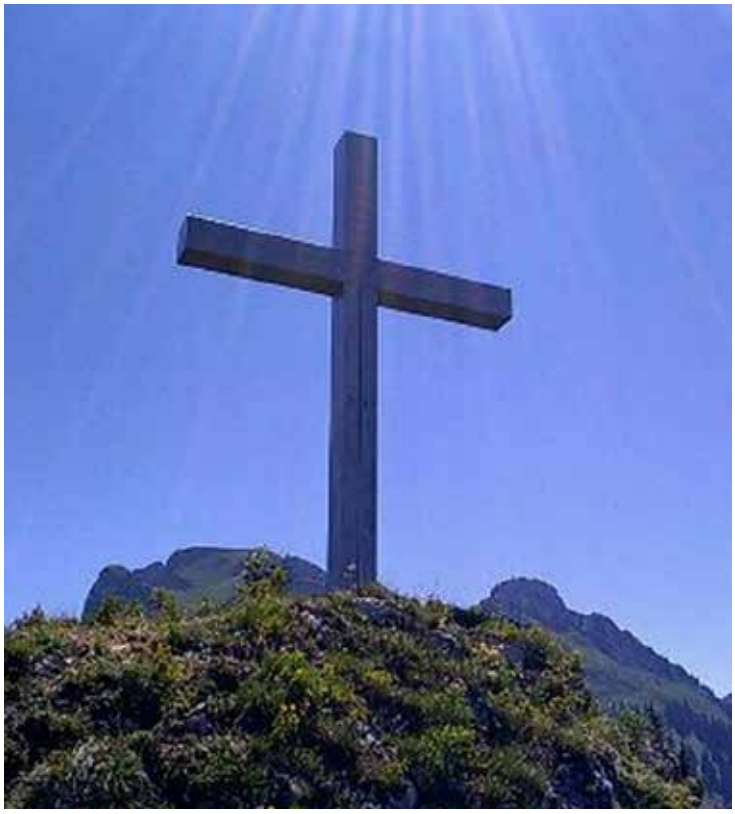


JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION POUR LES CHIENS D'AVALANCHE

Octobre 2020. A l'initiative d'Emmanuel Buchi, quinze maîtres-chiens se sont retrouvés aux Plagnes pour une journée d'entraînement des chiens d'avalanche. L'objectif des exercices était de rechercher quelqu'un en terrain sec dans le but d'être opérationnel durant l'hiver en terrain enneigé. La formation était supervisée par le moniteur départemental, Jean-Michel Peccoux.



L'ACTUALITÉ
DES ASSOCIATIONS



A L'OMBRE DE LA CROIX...

Il y a de nombreuses années, au moins depuis le XIX^{e} siècle, que la croix de la Becca aux Filles veille sur le village de Vailly et la vallée du Brevon. Chacun ici, connait sa légende et son importance. Cependant, malgré les nombreuses restaurations dont elle a été l'objet, un jour ce ne fut plus suffisant car le temps et ses caprices ont provoqué une importante corrosion de la croix en fer érigée en 1965.

C'est alors qu'une idée a germé ! Elle a germé, simultanément dans les têtes d'un groupe d'amis, de ceux, qui ont grandi dans l'ombre de la croix et du travail accompli par les précédentes générations de Vailliérands. Et parce qu'elle est partie intégrante de leur vie, de leur quotidien, ils avaient déjà trouvé le moyen de l'illuminer par deux fois. Tout d'abord, pour commémorer le départ, trop tôt, d'un des leurs et une autre fois pour ses cinquante années, passées au sommet de la Becca. Ne fallait-il pas déjà, être un peu "fou" ou "trop aimant", pour avoir l'idée de monter un groupe électrogène tout là-haut, afin d'alimenter une guirlande et attendre qu'il n'y ait plus d'essence pour la laisser s'éteindre ?

Mais cette aventure ne s'arrête pas là car ce groupe d'amis a ressenti un jour, de manière viscérale, le besoin de restaurer cette croix. M. Hervé Charles nous dit : "Ce fut comme une évidence, c'était clair pour nous tous". Ils se sont donc mobilisés pour créer une association "La Becca aux Filles" qui existe maintenant depuis le mois de novembre 2017 et dont l'objectif est de préserver et d'entretenir le site. A ce jour, elle regroupe une vingtaine de personnes. Puis, ils ont lancé une souscription à laquelle les habitants du village et de la vallée, mais aussi les entreprises locales ainsi que la municipalité et le département ont grandement contribué. "C'est grâce à cet élan de solidarité que ce projet a pu se développer." Il a fallu pas moins de deux ans pour que peu à peu toutes ces étapes se concrétisent.

"Choisir le matériau adapté pour constituer la croix, imaginer et réaliser le socle qui la maintiendrait, préparer le terrain, démonter l'ancienne croix pour y déposer la nouvelle" le tout dans un soucis de sécurité constant... Un film magnifique représentant toutes ces étapes est disponible en mairie.

En juin 2019, cette idée de départ est devenue une réalité. En effet, la nouvelle croix domine désormais notre vallée pour de nombreuses années. Mais l'association ne pense pas en rester là ! Elle envisage maintenant d'améliorer le balisage de tout le secteur. Car au-delà de la conservation d'un patrimoine, c'est bien l'image de cette merveilleuse aventure humaine, l'amitié, la solidarité, le dépassement de soi et la ferveur que représente cette croix !

Merci à "La Becca aux Filles" pour ce merveilleux projet !





UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DU BREVON

L'école de musique est une association loi 1901 créée depuis 2012. Sous la présidence de Jean-Jacques Morel-Vulliez, elle est dirigée par Mathieu Cursat depuis juin 2020. Son objectif est de proposer l'apprentissage de la musique de manière ludique et conviviale.

Elle accueille, aujourd'hui, près de 40 élèves, essentiellement issus de la vallée du Brevon, dont 75 %, spécifiquement du village de Vailly. En partenariat avec la MJC, elle anime un atelier d'Éveil musical pour les 4, 5, 6 ans. Cette année, 18 nouveaux élèves se sont inscrits. Puis à partir de 6-7 ans, elle propose les cours de formation musicale et les ateliers de pratique collective. Enfin, au-delà de 7 ans, elle enseigne les cours individuels d'instrument (piano, batterie, flûte, trompette, cor, trombone, tuba, saxophone, clarinette, hautbois, basson...). Bien sûr, les cours sont également ouverts aux adultes.

Le fonctionnement de l'école se partage entre une forte participation de la CCHC (75%) du budget, le soutien matériel de la commune et des subventions du conseil départemental pour la mise en œuvre de certains projets. Il convient toutefois de rappeler l'étayage toujours présent de l'Union Instrumentale de Vailly qui prête généreusement ses instruments.

Sur la saison 2019/2020, le directeur, Mathieu Cursat, souhaitait partager avec nous, deux événements en particulier.

- Le premier concerne la constitution et le développement d'un orchestre junior au sein de l'école.
 Il nous rappelle que : "Cet orchestre s'adresse aux élèves de 8 à 12/13 ans. En début de saison, il était composé de 6 jeunes, aujourd'hui, il en compte déjà 14. Cela représente une importante mobilisation de la part de tous, surtout quand il faut repartir de zéro ! Et ce n'est pas terminé, car pour bénéficier d'un orchestre équilibré en termes d'instruments, idéalement, il faudrait atteindre le nombre de 20 à 25 élèves". L'intérêt pour eux est de jouer ensemble, de pouvoir se produire dans des premières parties de spectacles ou dans le cadre d'événementiels auprès des associations de la vallée.
- L'autre événement concerne la crise de la COVID-19 qui est venue bouleverser l'organisation et la programmation de l'école à partir de mars. "Même si les cours ont été maintenus en visio pendant la période de confinement, ce n'est pas tout à fait la même chose" nous dit M. Cursat, "la reprise des cours en présentiel nous a vraiment fait du bien". C'est pourquoi, à l'issue du confinement, la mobilisation de la CCHC a été particulièrement appréciée et l'EMB tient à la remercier. En effet, elle a bénéficié de l'installation de plexiglas pour protéger ses enseignants. Elle a reçu du gel et des masques. Enfin, la CCHC a organisé, en lien avec la mairie de Vailly, l'entretien des locaux deux fois par semaine afin d'assurer un maximum de sécurité pour les élèves et les professeurs. Et le 1er juillet 2020, les auditions ainsi que la présentation des morceaux appris ont pu se réaliser. Heureusement, au sortir de cette période, l'EMB a presque maintenue son nombre d'élèves initial.

Forte de cette dynamique, elle s'oriente déjà vers de nouveaux RDV, à noter sur vos agendas (en fonction du contexte sanitaire) :
- l'incontournable marché de Noël
- la première du concert de Noël avec l'Union Instrumentale de Vailly.

Et pourquoi pas de nouveaux projets ?
Des cours de chants ? Une chorale ?

Merci à Mathieu Cursat pour sa participation.



Mathieu Cursat (à droite) succède à Damien Depraz (à gauche)



En 2019, l'Union Instrumentale a célébré son 135e anniversaire. C'est la plus ancienne association de la vallée du Brevon.

L'UNION INSTRUMENTALE SOUHAITE RÉNOVER LA "MAISON DE MUSIQUE"

Depuis sa construction entre 1978 et 1979, la salle de répétition de l'Union Instrumentale n'a jamais subi de modifications et aujourd'hui un "lifting" s'impose.

L'objectif est de :
- Refaire le sol en panneau de vinyle (l'actuel est trop dégradé)
- Ôter les moquettes et isoler les murs afin d'améliorer l'acoustique
- Refaire le plafond et l'éclairage,
- Améliorer l'espace cuisine.

Tout ceci représente un budget important et l'annulation de la vogue cette année n'a pas facilité la tâche de l'harmonie. Mais comme le précise Jean-Marc Girod, son président, "nous savons que les Vailliérands sont très attachés à l'Union Instrumentale où pratiquement chaque famille a eu, ou a toujours actuellement, un membre ou plusieurs comme musiciens. Aussi, nous espérons compter sur leur générosité pour nous aider financièrement et pourquoi pas physiquement pour mener à bien ce beau projet."

Si vous souhaitez donc soutenir cette opération de rénovation, vous pouvez envoyer votre chèque à l'ordre de l'Union Instrumentale de Vailly à l'adresse suivante :

Union Instrumentale de Vailly
Chez le Président Jean-Marc Girod
140, impasse de la Croix Dessus
74470 VAILLY
Tél. 06 07 96 10 40

LA MJC DU BREVON

Malgré un contexte sanitaire difficile, la MJC du Brevon a relancé son activité pour une nouvelle année. Forte d'un conseil d'administration renouvelé, la structure associative cherche aujourd'hui à étoffer son projet par le biais d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Cet accompagnement a pour objectif d'intégrer le projet de la MJC dans une logique cohérente répondant aux besoins des habitants et des territoires, tout en inscrivant son action dans une démarche d'éducation populaire.
Pour l'année à venir, la MJC souhaite tout particulièrement développer des partenariats inter-associatifs et des projets en coopération avec les mairies de la vallée, dans un souci d'étoffer les propositions existantes, notamment sur le plan culturel.
Pour répondre à ses ambitions et à ses nombreux projets, La MJC a besoin de petites mains. Le Conseil d'administration lance aujourd'hui un appel à toutes les personnes de bonne volonté qui souhaiteraient apporter leur soutien et leurs compétences à l'association. Pour une aide ponctuelle ou pour contribuer à la mise en place d'événements.
Pour nous aider à construire ce nouveau projet ou pour proposer de nouvelles activités, tout le monde est le bienvenu !



Le 3 octobre dernier, la sortie champignons organisée par la MJC et la société mycologique du Chablais a rencontré un vif succès.

Pour plus d'informations :
Site : http://www.mjc-du-brevon.net/
Page fb : @mjcdubrevon
Adresse mail : contact@mjc-du-brevon.net



UN NOUVEAU DRAPEAU POUR LA SECTION AFN DE VAILLY

L'Union Nationale des combattants – Alpes, AFN, Veuves, OPEX, Services Militaires, Membres associés de Vailly est née sous l'impulsion du maire Jérôme Bouvier. Dans la continuité de la cérémonie du 11 novembre 1977, il a voulu constituer l'association qui manquait à sa commune pour honorer les anciens combattants. Rappelons, tout de même, que Pierre Morel-Vulliez originaire du Lavouet a été décoré de la légion d'honneur à titre militaire suite à ses blessures pendant la guerre de 14/18.

C'est ainsi qu'à sa parution au journal officiel, le 15 mars 1978, l'association nous précise ses objectifs :

- Maintenir et développer les liens de camaraderie entre ceux qui ont participé à la défense des valeurs de la patrie.
- Défendre les intérêt moraux, sociaux et matériels de ses membres et leurs ayants droits.
- Perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France ou au service de la nation et faire vivre leur mémoire.
- Accueillir tous ceux qui portent ses valeurs.
- Transmettre l'esprit mémoriel notamment auprès des nouvelles générations.
- Et porter témoignages, en particulier, sur la réalité algérienne qu'ils ont vécue.

Constituée d'une vingtaine de membres, elle fonctionne aujourd'hui grâce aux montants de ses cotisations, mais aussi par ses activités ponctuelles comme anciennement le concours de belotte ou la tombola. Elle bénéficie également de dons et de subventions de la mairie.

Son activité est particulièrement variée avec pour les plus connues, la tenue des cérémonies commémoratives comme celle du 11 novembre ou encore celle de Bioge ou de Layat (devant la stèle dressée en l'honneur du maquisard Pierre Reignier). La section AFN participe aussi à des sépultures d'anciens combattants. Elle peut également faire des dons pour l'entretien de cimetières ou à des ayants droit de guerre grâce à la vente des bleuets. Son rôle est aussi et surtout de faire perdurer le témoignage de ceux qui ont donné leur vie pour la France afin que ces sacrifices n'aient pas été faits en vain. Ainsi des expositions organisées par le département peuvent être présentées aux élèves des classes de CM1 et CM2.

S'il existe un symbole fort de cette volonté, c'est bien le drapeau de l'association. Jérôme Bouvier, le maire en 1977, premier président de la section, avait offert le premier drapeau sur ses deniers personnels. Mais au fil du temps et des cérémonies, celui-ci s'était bien abimé. Il était donc nécessaire de le changer. L'association a pu réaliser ce projet en 2020 grâce à des subventions du conseil municipal et du département (par l'intermédiaire des conseillers départementaux P. Mahut et R. Baud) complétées avec ses fonds propres. Le nouveau drapeau a, enfin, pu être commandé.

Et, c'est avec beaucoup de respect qu'il nous a été présenté, car il faut le dire, cet emblème est un ouvrage magnifique, brodé à la main dans deux tons d'or, portant la croix du désert et le chapeau de brousse associés au sigle de l'OPEX, pour les opérations spéciales. Ainsi par delà cet étendard, c'est bien la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour la France qui est honorée et leurs souvenirs perpétués.

Merci à Félix Tagand, René Bidal, Claude Trabichet et Joseph Favre pour ce moment de partage.

HISTOIRE
ET TRADITIONS

LA VOGUE DE LA SAINT GEORGES

En raison du contexte sanitaire du printemps dernier, c'est la première fois que la Vogue de la saint Georges n'a pas rythmé la vie du village. En effet, même au cours des deux grands conflits mondiaux, l'aspect religieux et la foire qui se tenait le lendemain avaient été maintenus. Petit retour en arrière sur plus de 150 ans de Vogue de Vailly.



Années 1920 : Le bal principal se tenait dans la grande salle de l'hôtel du Commerce (Chez Piret).

C'est au milieu du XIX^{e} siècle que la fête patronale de la saint Georges (célébré le dimanche suivant le 23 avril) devient une vogue. En effet, l'office religieux est progressivement suivi de réjouissances beaucoup plus profanes comme celle du tir à l'oiseau. Ce jeu, qui trouve ses origines au Moyen-Âge, était organisé par la société de tir de Vailly et consistait à tirer avec un arc ou une arquebuse sur un oiseau en bois placé sur un mât.Celui qui arrivait à faire tomber la cible, était déclaré "roi". L'Union Instrumentale et la compagnie des sapeurs-pompiers l'accompagnaient alors en cortège à travers les différents "estaminets" du Chef-Lieu où les premiers bals se tenaient. Sur la place de la mairie, les plus jeunes étaient intrigués par le carrousel de M. Grillet et le jeu de cannes de Margotton. Le lendemain, se tenait la foire de printemps, lieu privilégié pour le commerce du bétail à cette époque.

Durant l'entre-deux-guerres, la tradition du tir à l'oiseau disparait peu à peu mais la vogue perdure. Dans les familles, un repas de fête, où sont invités les parents et amis des villages voisins, est organisé. On y déguste notamment les célèbres rissoles. L'après-midi, on se rend dans les cafés et place à la danse, au grand désespoir du curé Million qui écrit ses recommandations dans le bulletin paroissial d'avril 1928 : "la fête de saint Georges est une fête religieuse par excellence : elle ne doit pas être, par conséquent, un jour de vogue, comme on l'appelle communément et cela bien à tort. Elle ne doit pas être un jour de débauche, un jour de rendez-vous ignobles, un jour de danses prolongées jusqu'au matin, se conduire ainsi, c'est se conduire en païens. Les maisons qui profanent ainsi la fête patronale sont responsables devant Dieu de tout le mal qui se commet."



Années 1950 : l'Union instrumentale interprète un morceau devant le café du Centre (chez la Marie à Mile).

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la fête connait un nouveau souffle grâce à Eusèbe Trabichet, commerçant dont l'établissement était installé à l'entrée du Chef-Lieu (sur l'actuelle place de La Vogue). Voici l'annonce qu'il fait paraître dans les journaux locaux d'avril 1946 :"Dimanche 28 avril a lieu en notre commune la vogue traditionnelle réputée de toute la vallée. Il y aura attractions diverses et la fanfare, que dirige avec brio son excellent chef, donnera un concert dès 15h sur la place de la Mairie. La foire de printemps qui attire chaque année un nombre important de marchands et d'amateurs ainsi qu'une grande qualité de bétail, aura lieu aux endroits habituels le lundi 29 avril. Y ara adet bin na rezula adey la vougua et dou u trey bombiers adey la veille pet distraire le public (traduction : il y aura bien une rissole de la Vogue et deux ou trois fanfarons de la veille pour distraire le public)."

Alors que la foire disparaît au début des années 1960, Eusèbe Trabichet maintient la manifestation. Les manèges sont installés sur la place du Chef-Lieu et dans son jardin. On s'attarde près des différents stands, de la "loterie Pierrot" ou de "cacahuèti" au bord de la route départementale. L'Union Instrumentale propose un concert dans la cour de l'école. On danse "chez Piret", "chez Sno", "chez Meynet". Les anciens se remémorent les vogues du passé sur le parvis de la mairie. Les jeunes s'arrêtent chez la "Marie à Mile". Pour la petite histoire, l'édition de 1976

reste dans les annales car 40 centimètres de neige était tombés durant la nuit provoquant l'écroulement du toit des auto-tamponneuse de la famille Tixier. Comme le dit ce dicton chablaisien : "Tant que la vogue de Vailly n'est pas passé, ne met pas ta vache au pré".



Années 1970 : Eusèbe Trabichet maintient la tradition.

En 1979, Eusèbe Trabichet passe le flambeau à l'Union Instrumentale de Vailly, présidée par Jean Chatellain (le célèbre boulanger du village). Avec le soutien de la Fédération des Œuvres Laïques, l'harmonie se dote d'un chapiteau. On aménage une place à l'entrée du Chef-Lieu. La fête se déroule désormais sur deux jours avec le bal du samedi soir. Dès lors, la manifestation va prendre de l'ampleur et devenir un évènement populaire dans tout le Chablais. Au début des années 2000, le bal réunit plus de 1500 personnes jusqu'à l'aube.
Depuis 2014, une nouvelle formule a été mise en place mais le succès ne se dément pas, notamment pour déguster les beignets de pommes de terre ou les filets de perche. C'est aussi une formidable aventure humaine qui mobilise une centaine de bénévoles autour de l'Union Instrumentale de Vailly dont c'est la principale source de revenus. Espérons désormais que cette histoire puisse continuer...



La vogue aujourd'hui

La vogue aujourd'hui





LE PARDON DE NOËL

Notre histoire commence en 1867, dans le paisible hameau des Charges. A cette époque l'Alexine avait bien du tracas avec sa fille Perrine qui allait sur ses 18 ans. A vrai dire, elle n'avait rien à lui reprocher quant au travail jusqu'au jour où la gamine se mit à fréquenter Anthelme de Ouatapan, un garçon qui avait mis des idées folles dans la tête de la fille. Ne voulaient-ils pas se marier et partir en Argentine ? On parlait alors dans nos vallées de ce pays qui souhaitait peupler son territoire tandis que les agences d'émigration vantaient ses terres vastes et généreuses.

- Partir, partir là-bas ! A quoi ça ressemble ? A rien ! répétait la mère intraitable.

Perrine pleurait souvent. Anthelme patienta un certain temps. Mais, n'était-il pas douze en famille... Alors un jour, ses modestes économies réunies, il s'inscrivit auprès de la compagnie d'émigration. Le mois suivant, après avoir rassemblé quelques outils, il s'embarquait pour ce lointain pays.

Perrine se morfondit tout un hiver. Au printemps, à la vogue de la saint Georges, on la vit danser avec le fils d'un maquignon des environs.

- Je te l'avais bien dit fit remarquer à son homme la mère, c'était une passade ! et toi qui en faisait toute une affaire !

Ce que se dirent les deux jeunes gens en rentrant du bal, nul ne le sut jamais. Cependant on apprit par la suite qu'ils s'étaient donnés rendez-vous devant la porte de l'étable à minuit. Equipés d'une lanterne sourde, ils firent sortir la plus belle des trois vaches en lui offrant de grosses poignées de sel. Discrètement, ce couple étrange et leur otage traversèrent le Lavouet, le pont du Sauthieux, le hameau de Sous-la-Côte et enfin le Chef-Lieu ; à la sortie du village, le maquignon versa la somme convenue et poursuivit sa route avec la bête. Au matin, il manquait une vache à l'étable et Perrine n'était pas dans son lit !

Deux mois plus tard, la mère recevait une lettre d'Argentine, une lettre affectueuse dans laquelle Perrine expliquait qu'il en allait de son bonheur, qu'elle ne pouvait abandonner Anthelme, qu'elle rembourserait la somme empruntée, que son homme était courageux et combien la terre là-bas était riche.

A quelques temps de là, Perrine ouvrit avec émotion une lettre du pays et reconnut l'écriture de sa mère. L'enveloppe ne contenait qu'un mauvais morceau de papier sur lequel était griffonné :

- Si tu reviens un jour chez-nous, tu ne franchiras jamais le seuil de notre maison !

Dix années se sont écoulées. Le décès prématuré d'Anthelme juste après la naissance de leur deuxième enfant obligea Perrine à revenir sur sa terre natale. Elle s'installa chez sa tante Ernestine, juste en face de la maison familiale dans laquelle sa mère vivait désormais seule. C'était la veille de Noël. La neige crissait sous la luge et les deux enfants de Perrine s'en donnaient à cœur joie sur le chemin pentu qui serpentait entre les maisons du hameau. Ils passaient et repassaient en poussant des cris ponctués d'éclats de rire lorsque la trajectoire imprévisible de la luge frôlait les maisons ou les granges. De temps en temps, Perrine, qui préparait les rissoles, faisait une brève apparition sur le seuil.

- Faut vous veiller, les gamins, vous verrez ce qui va arriver leur recommandait-elle.

- Ce ne sera pas le moment de venir vous plaindre renchérissait la vieille tante Ernestine.

Dans la ferme d'en face, l'Alexine, tout de noir vêtue, observait derrière ses rideaux. Elle suivait les ébats des gosses, semblant prête à sortir chaque fois que les galopins prenaient des risques. Soudain, lors d'une nouvelle descente effrénée, dans un virage trop serré, une galoche accroche l'escalier. L'équipage virevolte, les enfants chutent et la luge vient finir sa course contre la porte de l'Alexine. Déjà elle bondit, saisit à bras-le-corps le plus jeune qui gît à demi-conscient, l'emporte chez elle, l'allonge, le déchausse, s'inquiète et avive le feu. Rapidement, le garçonnet revient à lui, la peur laisse la place au sourire, et bien vite le lait fume dans les bols tandis que la femme beurre les tartines.

Dehors, dans le soir qui tombait, la silhouette de Perrine, leur mère, se découpait dans l'encadrement de la porte. Elle avait entendu les cris, s'était précipitée, mais contemplant la scène, était restée figée sur place comme si un mur invisible lui interdisait de faire un pas de plus. Le temps passa ; à l'étable une vache meugla. C'est alors que l'Alexine aperçut la silhouette de sa fille ; elle ouvrit la porte. Une étrange lueur éclaira ses yeux quand elle lança à Perrine :

- Mais entre seulement sacrée chèvre !

Ainsi, la veille de Noël, au milieu d'une gerbe de neige, une luge était venue heurter la porte de l'Alexine, la porte par laquelle sa fille s'était enfuie, la porte qui venait de se rouvrir.

D'après les contes et légendes de Freddy Touanen